

Synode général 1992

Résolution : Quelle diaconie pour l'Eglise ?

Le Synode général ayant pris connaissance des rapports et du travail de groupes sur le thème « Quelle diaconie pour l'Eglise ? », charge la Commission exécutive, en accord avec les Commissions synodales, de mettre en œuvre le projet diaconal qui se dégage de la réflexion qu'il a entreprise et de tenir compte des recommandations exprimées.

1) Demain, quelle diaconie ?

L'Eglise est confrontée à des défis permanents ou nouveaux tels que :

- le mal vivre dans les cités, le chômage, l'exclusion, le racisme...
- la montée de l'individualisme, le vieillissement...
- les violences domestiques...
- l'illétrisme...
- etc....

qui sont autant d'atteintes à la dignité de l'homme.

Ces défis nécessiteraient des structures nouvelles adaptées, pour lesquelles il faudrait être imaginatif comme certaines ont su l'être au XIXème siècle.

Pour assumer ces responsabilités, l'Eglise doit susciter l'intérêt et l'engagement des chrétiens en vue de l'accompagnement de ces hommes et des ces femmes qui se trouvent dans une situation conflictuelle, de précarité ou de marginalisation.

En outre, il appartient aussi à l'Eglise d'accompagner les hommes et les femmes qui, dans la société, sont en situation de responsabilités et doivent prendre des décisions dont les conséquences affectent la vie sociale.

Toute action diaconale ne peut se mener isolément mais en collaboration avec ceux qui poursuivent les mêmes buts.

2) Relations entre Eglise et organisations diaconales

L'Eglise n'a pas de pouvoir direct sur les organisations diaconales (œuvre, associations locales, mouvements nationaux), mais une influence morale : elle devrait être pour elles une référence éthique.

Il ressort du travail des groupes que les relations des œuvres avec l'Eglise sont souvent mal perçues. Aussi, la recommandation faite est de créer des lieux de dialogue et de rencontre entre représentants d'œuvres et d'Eglise.

Le Synode général souhaite que la Commission exécutive et les Commissions synodales consultent les œuvres sur leurs attentes vis-à-vis de l'Eglise ainsi que sur leurs projets. Il demande que les paroisses soient associées à la réflexion et à la vie des œuvres.

3) Le ministère du diacre

Les conclusions émanant des groupes de travail mettent en évidence la nécessité de poursuivre la réflexion en vue d'une définition du ministère de diacre, avec ses différents aspects : diacre de paroisse ou diacre d'institution, ministère ordonné ou reconnaissance de ministère, formation théologique ou pratique...

Le Synode général qui se donne pour objectif de parvenir, lors de sa prochaine session en mai 1993, à un texte précisant le ministère de diacre, demande à la Commission exécutive la création d'un groupe de travail approprié.